

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons 1

N° 2025-071

MAIRIE
DE
POMMIERS
02200

Tél. : 03 23 73 00 96
@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

PORTANT SUR

**PERMISSION OU AUTORI-
SATION DE VOIRIE**

**RUE DU 8 MAI 1945
A POMMIERS**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).

Vu la demande de Madame Rachel BELLONI – SUEZ VISIO NORD – 258 rue Roland Moreno – 1^{er} étage – 59410 ANZIN en date du 08/12/2025 ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux suivants :

Création branchement neuf rue du 8 Mai 1945 à Pommiers.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, autorise SUEZ VISIO NORD ou l'entreprise chargée d'intervention, à une réglementation de circulation par la mise en place d'un balisage pendant les travaux, à savoir :

Restriction sur la section courante dans les deux sens de circulation rue du 8 Mai 1945 à Pommiers. Circulation alternée par feux tricolores, limitation de vitesse à 30 km/h et interdiction de stationnement, à compter du 22 décembre 2025 pour une durée de 1 jour. Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : L'Autorité territoriale, le Directeur de la Voirie Départementale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soissons, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pommiers, le 09 décembre 2025

Le Maire
Anthony GRANDO

